

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA BARONNIÈRE POUR 2022

(Page n° 1 / 2)

L'an deux mille vingt-trois le mardi quatre avril à quinze heures trente, les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes de Chinon Vienne et Loire (CC CVL) se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie d'Avoine située 34 rue Marcel Vignaud à Avoine.

Cette convocation est une re-convocation qui fait suite à l'absence de quorum lors de la séance du mercredi vingt-neuf mars deux mille vingt-trois à quatorze heures trente dans ce même lieu.

DATE DE LA CONVOCATION : 30 MARS 2023

PRÉSENTS :

M. S.PINAUD – M. D.GODOY – M. M.PAVY – MME D.TIJOU – MME B.BACHET – MME M.SIROT – M. C.HOUVENAGHEL – MME C.FROLA

ABSENCES OU REPRÉSENTATIONS :

MME G.HAILLOT-ENSARGUET retirée

M. J.L.DUPONT absent

MME C.MARCHAL excusée

MME L.VUILLERMOZ absente

MME C.LAMBERT excusée

MME F.HENRY a donné pouvoir à M. D.GODOY

MME F.ROUX absente

M. J.LAMARCQ absent

M. R.GUERIN absent

M. J.BROSSARD absent

M. P.RALLE absent

PRÉSIDENT DE SÉANCE : M D.GODOY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME C.FROLA

Nombre de membres en exercice : 19	Nombre de votes POUR : 9
Nombre de membres démissionnaires : 0	Nombre de votes CONTRE : 0
Nombre de membres présents : 8	Nombre d'ABSTENTIONS : 0
Nombre de pouvoirs : 1	Nombre de NON VOTANTS : 0

PRÉSENTATION :

Le conseil d'administration élit M D.GODOY pour présider le vote.

Le compte administratif est déclaré conforme au compte de gestion par l'assemblée délibérante.

Les résultats de l'exercice 2022 ainsi que les résultats de clôture pour le budget annexe de la résidence la Baronnière se résument ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 502 939.53 €

Recettes : 549 698.15 €

Résultat 2022 : + 46 758.62 €

Excédent antérieur reporté : + 64 523.25 €

Résultat final : + 111 281.87 €

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
DE LA BARONNIÈRE POUR 2022**

(Page n° 2 / 2)

Investissement :

Dépenses : 29 340.72 €
Recettes : 43 042.16 €
Résultat 2022 : + 13 701.44 €
Excédent antérieur reporté : + 1 510.24 €
Résultat final : + 15 211.68 €

Résultat global :

Excédent de fonctionnement à reporter sur le budget 2023 au (RF) 002 : 111 281.87 €
Excédent d'investissement à reporter sur le budget 2023 au (RI) 001 : 15 211.68 €

Le conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-12,

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés (La Vice-Présidente ne prenant pas part au vote) :

- d'approuver le compte administratif 2022 de la résidence la Baronnière tel que présenté ci-dessus.

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.

Le Président de séance,
Didier GODOY.

La secrétaire de séance,
Christelle FROLA.

